

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 978****1<sup>er</sup> octobre 2004****SOMMAIRE**

|                                                                             |       |                                                           |       |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------|-------|
| Abic Holding S.A., Luxembourg . . . . .                                     | 46918 | F.O.R. International, S.à r.l. . . . .                    | 46914 |
| Adlux S.A., Luxembourg . . . . .                                            | 46944 | F.O.R. International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .      | 46914 |
| Aral Luxembourg S.A., Bertrange . . . . .                                   | 46912 | Finalam S.A., Luxembourg . . . . .                        | 46927 |
| ASWI, S.à r.l., Diekirch . . . . .                                          | 46898 | Glasspack Investors S.A., Luxembourg . . . . .            | 46905 |
| ASWI, S.à r.l., Diekirch . . . . .                                          | 46898 | Hangher Finance S.A., Luxembourg . . . . .                | 46932 |
| Asia Directory, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                              | 46934 | Hangher Finance S.A., Luxembourg . . . . .                | 46934 |
| Asia Directory, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                              | 46938 | Integrated Design Services S.A. . . . .                   | 46909 |
| Benneman S.A., Luxembourg . . . . .                                         | 46944 | International Marine Travel S.A., Luxembourg . . . . .    | 46915 |
| Bornbet, GmbH, Echternach . . . . .                                         | 46899 | Itesa S.A., Luxembourg . . . . .                          | 46911 |
| Boucherie de Diekirch S.A., Ingeldorf . . . . .                             | 46908 | Itesa S.A., Luxembourg . . . . .                          | 46911 |
| Buro Service Systems, GmbH, Heinerscheid . . . . .                          | 46904 | Itrosa S.A., Luxembourg . . . . .                         | 46917 |
| Cactus Bazar II S.A., Diekirch . . . . .                                    | 46908 | Linaria Financière S.A., Luxembourg . . . . .             | 46898 |
| Century Investments S.A., Luxembourg . . . . .                              | 46908 | LM & Partners (LM-IS) SCA, Luxembourg . . . . .           | 46919 |
| Century Investments S.A., Luxembourg . . . . .                              | 46908 | LM & Partners (LM-IS) SCA, Luxembourg . . . . .           | 46927 |
| Century Investments S.A., Luxembourg . . . . .                              | 46909 | Luxembourg Cargo Agency, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .   | 46908 |
| Charpente Therres G., S.à r.l., Dahl . . . . .                              | 46901 | Marvel S.A., Luxembourg . . . . .                         | 46939 |
| Chatelet Finance S.A., Luxembourg . . . . .                                 | 46915 | Meres S.A., Luxembourg . . . . .                          | 46917 |
| Chenas Finance S.A., Luxembourg . . . . .                                   | 46912 | Metals Finance Corporation S.A., Luxembourg . . . . .     | 46917 |
| Chenas Finance S.A., Luxembourg . . . . .                                   | 46912 | Meubles Oestreicher, S.à r.l., Marnach . . . . .          | 46905 |
| Clairval Holding S.A. . . . .                                               | 46938 | Michelin Invest Luxembourg S.C.S., Luxembourg . . . . .   | 46913 |
| Classis S.A., Luxembourg . . . . .                                          | 46909 | Michelin Luxembourg S.C.S., Luxembourg . . . . .          | 46913 |
| Classis S.A., Luxembourg . . . . .                                          | 46909 | Monday Finance S.A., Luxembourg . . . . .                 | 46917 |
| Classis S.A., Luxembourg . . . . .                                          | 46910 | Monday Finance Vehicle II, S.à r.l., Luxembourg . . . . . | 46915 |
| Colim S.A., Luxembourg . . . . .                                            | 46939 | Pont Neuf Holding S.A. Luxembourg, Luxembourg . . . . .   | 46913 |
| De Smet Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .                               | 46913 | Prince S.A., Luxembourg . . . . .                         | 46939 |
| Dijou-Zune, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .                                  | 46898 | PSF Mechanik, GmbH, Heinerscheid . . . . .                | 46901 |
| Dikrecher Supermaat S.A., Ingeldorf . . . . .                               | 46905 | Reinvest S.A., Luxembourg . . . . .                       | 46944 |
| Direkt Investment Management S.A., Luxembourg . . . . .                     | 46911 | Résidence Prince Charles, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 46943 |
| Direkt Investment Management S.A., Luxembourg . . . . .                     | 46911 | Romain Allard, S.à r.l., Noertrange . . . . .             | 46904 |
| Euro Co A.G., Echternach . . . . .                                          | 46899 | Russian Candy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .             | 46942 |
| Euro Management & Business, S.à r.l., Wiltz . . . . .                       | 46902 | Sabco S.A., Colmar-Berg . . . . .                         | 46944 |
| Euro-Composites® S.A., Echternach . . . . .                                 | 46899 | Salbei Participations S.A., Luxembourg . . . . .          | 46904 |
| Eurocil Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .                               | 46928 | Salbei Participations S.A., Luxembourg . . . . .          | 46904 |
| Eurocil Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .                               | 46932 | Sanob S.A., Luxembourg . . . . .                          | 46898 |
| Euroresearch Partnership S.A., Luxembourg . . . . .                         | 46938 | (Les) Saveurs Glacées, S.à r.l., Marnach . . . . .        | 46901 |
| F.C.I. Fashion and Cosmetics Isabelle T S.A., Luxembourg-Strassen . . . . . | 46910 | Schenkenberg S.A., Luxembourg . . . . .                   | 46913 |
|                                                                             |       | T.P.T., Transports P.T., S.à r.l., Echternach . . . . .   | 46899 |
|                                                                             |       | Transports Wolff Mathias, S.à r.l., Vianden . . . . .     | 46904 |

**SANOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.746.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060336.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**ASWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue Julien Vannerus.  
R. C. Diekirch B 5.476.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(902628.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

---

**ASWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue Julien Vannerus.  
R. C. Diekirch B 5.476.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(902629.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

---

**DIJOU-ZUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 38, Cité Lopert.  
R. C. Luxembourg B 97.008.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(902630.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

---

**LINARIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LINARIA FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(060876.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**EURO-COMPOSITES® S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 92.542.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04206, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(902631.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

---

**BORNBET, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R. C. Diekirch B 6.148.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04209, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(902632.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

---

**EURO CO A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 94.011.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(902633.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

---

**T.P.T., TRANSPORTS P.T., S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 101.909.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Philippe Theobald, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Puccinistrasse 4.

2.- Herr Andy Wagenknecht, Angestellter, wohnhaft in L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

Welche Kompartenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung TRANSPORTS P.T., S.à r.l., abgekürzt T.P.T., S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung und Vermittlung von Transporten über die Straße und über den Luft- und Seeweg.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen. Sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft kann ferner sämtliche Tätigkeiten, mobiliarer, immobilärer, finanzieller, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, ausführen welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können

In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- oder ausländischen Unternehmen beteiligen welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-), welche wie folgt übernommen werden:

|                                                                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.- Herr Philippe Theobald, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Puccinistrasse 4, sechzig Anteile ..... | 60  |
| 2.- Herr Andy Wagenknecht, Angestellter, wohnhaft in L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg, vierzig Anteile .....   | 40  |
| Total: einhundert Anteile .....                                                                                          | 100 |

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

In jedem Fall haben die restlichen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht. Sie müssen dieses innerhalb von 30 Tagen nach ihrer Ablehnung der Abtretung an einen Nichtgesellschafter ausüben.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## Titel III. Verwaltung und Vertretung

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Weder die Gläubiger noch die Rechtsnachfolger oder Erben des verstorbenen Gesellschafters haben das Recht auf Siegelanbringung auf die Vermögenswerte und Dokumente der Gesellschaft.

## Titel IV. Auflösung und Liquidation

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

### *Erklärung*

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Philippe Theobald, vorbenannt.

b) Der Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Theobald, A. Wagenknecht, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2004, vol. 356, fol. 99, case 12. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 23. Juli 2004.

H. Beck.

(902634.3/201/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2004.

---

**LES SAVEURS GLACEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9763 Marnach, 12, Schwaarzenhiwwelstrooss.

R. C. Diekirch B 4.499.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(902638.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**PSF MECHANIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

R. C. Diekirch B 5.998.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(902639.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**CHARPENTE THERRES G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9644 Dahl, 5, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.513.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 juillet 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(902640.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**EURO MANAGEMENT & BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue J. Simon.

R. C. Luxembourg B 101.932.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Henri Roemer, administrateur de sociétés, né à Wiltz, le 26 novembre 1951, demeurant à L-9520 Wiltz, 14, Op Baessend.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EURO MANAGEMENT & BUSINESS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- la prestation de services dans le secteur du management et des entreprises, dans le domaine sportif, dans le secteur des films, de l'entertainment et des médias,
- le consulting et l'advising au sens le plus large,
- le lobbying politique,
- la négociation de contrats de toute nature,
- l'intermédiation,
- l'engagement et l'accompagnement de tous talents à tous les niveaux et domaines,
- le sponsoring, la recherche de sponsors/promoteurs pour des talents sous contrat respectivement à contracter,
- la négociation de droits d'images et de droits de merchandising,
- l'achat, la vente ainsi que la détention et l'exploitation de procédés et de brevets dans tout secteur d'activité y compris Internet et tous nouveaux médias,
- l'organisation de cours et séminaires aux entreprises et aux particuliers, tant en matière sportive, d'éducation et de rééducation sportive, de psychologie et de management d'entreprise, que de perfectionnement de la personnalité de dirigeants d'entreprises, de sportifs, d'acteurs et de personnalités publiques de haut niveau, et l'organisation de toute activité y relative,
- la mise à disposition des entreprises et des particuliers de formateurs/d'entraîneurs qualifiés,
- l'exploitation de toute salle de sport, de centre de rééducation, la location et le leasing ou l'exploitation sous quelque forme que ce soit de toute activité ayant un objet similaire ou connexe,
- dispenser des soins de beauté, de kinésithérapie, de massages, d'ostéopathie, d'éducation physique et de rééducation sportive,
- la planification, l'organisation et l'accompagnement de toute activité de loisirs,
- l'exploitation et le débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration,
- la participation dans des projets de restauration et d'hôtellerie,
- l'exercice d'activités dans le secteur du tourisme et de loisirs,
- l'organisation d'expositions et de conférences.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique Monsieur Henri Roemer, prénommé, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 1.550,-.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9550 Wiltz, 42A, rue J. Simon.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Henri Roemer, administrateur de sociétés, né à Wiltz, le 26 novembre 1951, demeurant à L-9520 Wiltz, 14, Op Baessend.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Roemer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 juillet 2004, vol. 318, fol. 86, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 juillet 2004.

A. Holtz.

(902646.3/2724/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

**TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9412 Vianden.

R. C. Diekirch B 91.581.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2004, réf. DSO-AS00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 27 juillet 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902642.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**BURO SERVICE SYSTEMS, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid.

R. C. Diekirch B 2.687.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2004, réf. DSO-AS00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 27 juillet 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902643.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**ROMAIN ALLARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9676 Noertrange, 59, Op der Hekt.

R. C. Luxembourg B 100.869.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2002, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle:

L-9676 Noertrange, 15, op der Hekt

à l'adresse suivante:

L-9676 Noertrange, 59, op der Hekt

Pour extrait

Signature

Enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2004, réf. DSO-AS00160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902644.3/557/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**SALBEI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.724.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(060877.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**SALBEI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.724.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(060878.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**MEUBLES OESTREICHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, route de Diekirch.

R. C. Diekirch B 93.925.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) M. Oestreicher Georges, demeurant à L-9710 Clervaux, 14, Grand-Rue, est nommé comme nouveau gérant technique en remplacement de M. Oestreicher Guillaume démissionnaire.

2) La gérance de la société sera donc assurée à l'avenir par M. Oestreicher Georges et Mme Oestreicher-Koener Christiane.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

G. Oestreicher-Koener, G. Oestreicher, C. Oestreicher-Koener.

Enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2004, réf. DSO-AS00043. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(902645.3/557/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

**DIKRECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ingeldorf.

R. C. Luxembourg B 92.554.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 juillet 2004.

Signature.

(902647.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

**GLASSPACK INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.217.

In the year two thousand four, on the twenty-first of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GLASSPACK INVESTORS S.A. (hereafter the «Company»), a société anonyme having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 in Luxembourg, registered with the Trade Register of the District Court of Luxembourg under Nr. B 70.217, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger of June 11th, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number C 633 of August 20th, 1999. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger of August 4th, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number C 831 of November 9th, 1999, by a deed of Maître Frank Baden of July 12th 2002, published in Mémorial number C 1432 of October 3rd, 2002, and finally by a deed of Maître Joseph Elvinger of May 17th, 2004 not published yet in the Mémorial.

The meeting is opened under the Chairmanship of Ms Antonella Graziano, employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints Mr Harald Charbon, employee, residing professionally in Luxembourg as secretary and the assembly chooses Ms Celine Bonvalet, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. that the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notices and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

II. that the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the accounts of the Company as of June 21st, 2004
2. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor of the Company
3. Dissolution of the Company
4. Appointment of a liquidator and determination of its powers
5. Appointment of the statutory auditor of the liquidation
6. Miscellaneous

III. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will be registered with these minutes.

IV. Therefore, this extraordinary general meeting is regularly constituted and may deliberate on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to approve the draft accounts as at June 21st, 2004 as they were presented by the chairman on behalf of the board of directors.

*Second resolution*

The meeting decided to grant full discharge to the members of the board of directors and to the Statutory Auditor for the exercise of their mandates from January 1st, 2004 until the date of the present meeting.

*Third resolution*

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to appoint as liquidator THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l., a company incorporated and existing under the law of Luxembourg having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

He may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company and in compliance with paragraph 5 of the Articles of Association of the Company.

The meeting unanimously decides that in particular the liquidator is authorized to make an advance payment to liquidation proceeds of an amount of EUR 120,515,148.30 (one hundred twenty million five hundred fifteen thousand one hundred forty-eight euros thirty cents) to the class A shareholders of the existing classes of Ordinary Shares and of an account of EUR 3,006,432.33 to the shareholders of the Preferred Non-Voting both Shares in proportion to their shareholding, it being understood that these advance payments will be made in compliance with paragraph 5 of the Articles of Association of the Company.

Finally the meeting decides to appoint as statutory auditor of the liquidation Mr Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

All resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GLASSPACK INVESTORS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.217, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 633 du 20 août 1999. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 4 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 831 du 9 novembre 1999, puis suivant acte reçu par Maître Franck Baden le 12 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1432 du 3 octobre 2002. Enfin les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 17 mai 2004, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Céline Bonvalet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'entièreté du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, que tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

II. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. approbation de la situation comptable au 21 juin 2004
2. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. mise en liquidation de la société
4. nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs
5. nomination du commissaire à la liquidation
6. divers

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet des comptes au 21 juin 2004 tels que présentés par le président de l'assemblée au nom des actionnaires.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2004 à la date de la présente assemblée.

*Troisième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales l'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Quatrième résolution*

En conséquence l'assemblée décide de nommer liquidateur la société THEÂTRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA S.à r.l., une société constituée en vertu du droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L- 2613 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de tous les privilèges et hypothèques, enregistrement, transcriptions, droits annexes, oppositions ou autres saisies.

Le liquidateur est exempté de faire un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires, tout ou partie de ses pouvoirs, pour la durée qu'il aura fixée.

Le liquidateur s'acquittera de toutes les charges dans la mesure où elles lui sont connues.

Les avoirs nets de la société, après paiement de toutes les charges, seront distribués en nature ou en numéraire par le liquidateur, aux actionnaires, proportionnellement à leur détention et conformément à l'article 5 des statuts de la société.

L'assemblée décide à l'unanimité qu'en particulier le liquidateur est autorisé à faire une avance sur boni de liquidation d'un montant de EUR 120.515.148,30 (cent vingt millions cinq cent quinze mille cent quarante-huit euros trente cents) aux actionnaires de la catégorie A détenant des actions ordinaires d'un montant de EUR 3.006.432,33 aux actionnaires des actions privilégiées sans droit de vote de tout et proportionnellement à leur détention, étant entendu que ces avances doivent être faites conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts de la société.

Enfin l'assemblée décide de nommer commissaire à la liquidation M. Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Toutes les résolutions ont été prises séparément et à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. Graziano, H. Charbon, C. Bonvalet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 12, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

J. Elvinger.

(060192.3/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**CACTUS BAZAR II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 96.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 juillet 2004.

Signature.

(902648.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**BOUCHERIE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ingeldorf.  
R. C. Luxembourg B 92.583.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 juillet 2004.

Signature.

(902649.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**LUXEMBOURG CARGO AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9061 Ettelbruck.  
R. C. Luxembourg B 100.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 26 juillet 2004, réf. DSO-AS00172, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 juillet 2004.

Signature.

(902650.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2004.

---

**CENTURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.199.

**RECTIFICATIF**

Rectificatif du bilan enregistré à Luxembourg, en date du 7 février 2002, Vol. 561, fol. 42, case 4 et déposé au registre de commerce en date du 18 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

CENTURY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(054616.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**CENTURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.199.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTURY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(054618.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**CENTURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.199.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

CENTURY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(054619.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**INTEGRATED DESIGN SERVICES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.352.

Le siège de la société a été dénoncé avec effet au 16 juillet 2004.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

J. Hansen

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060781.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**CLASSIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.852.

A biffer:

«Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25c, 4<sup>ème</sup> étage, L-2449 Luxembourg»

A inscrire:

«CLASSIS S.A., a pour siège social le 26, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.»

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060400.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**CLASSIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.852.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 27 avril 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Azzurra Caltagirone, administrateur de sociétés, élisant domicile au 87A, Via Lucrezia Romana Chiampino, I-0040 Italie.

- Monsieur Fabio Gera, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia I-00191 Roma, Italie.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- Monsieur Enrico Giuseppe Olivieri, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia I-00191 Roma, Italie.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 27 avril 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social le 27 avril 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (EUR 15.000,-) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060403.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**CLASSIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.852.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 30 avril 2003 que

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Madame Azzurra Caltagirone, administrateur de sociétés, élisant domicile au 87A, Via Lucrezia Romana Chiampino I-0040 Italie.

Monsieur Fabio Gera, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia I-00191 Roma, Italie.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante

Monsieur Enrico Giuseppe Olivieri, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia I-00191 Roma, Italie.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 avril 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 30 avril 2003, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, grand-Rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (EUR 15.000,-) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060454.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**F.C.I. FASHION AND COSMETICS ISABELLE T S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2410 Luxembourg-Strassen, 164, rue de Reckenthal.

R. C. Luxembourg B 45.786.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(060904.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**ITESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 91.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour la société ITESA S.A.

Signature

(060784.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**ITESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 91.658.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 16 juillet 2004*

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé unanimement de:

- renommer M. Jean-Louis Delvaux, M. Vincent Goy et M. Eric Biren, administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

- renommer DELOITTE S.A. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour extrait conforme

ITESA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060770.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**DIREKT INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 60.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

M. Märten / D. Breger

(060794.3/736/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**DIREKT INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 60.320.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2004 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

|                   |                   |          |
|-------------------|-------------------|----------|
| Hermann Zeilinger | Frankfurt am Main | Chairman |
| Raymond Melchers  | Luxembourg        |          |
| Herbert Willius   | Frankfurt am Main |          |
| Germain Trichies  | Luxembourg        |          |

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG a été réélu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

M. Märtens / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060791.3/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**CHENAS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 70.794.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07134, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CHENAS FINANCE S.A.

Signature

(060786.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**CHENAS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 70.794.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social le 7 juillet 2004*

1. L'Assemblée a réélu pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2004:

- Monsieur Hervé Franc, conseiller en investissement, demeurant au 28, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris;
- Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. L'Assemblée a réélu ERNST & YOUNG, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5363 Munsbach, commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CHENAS FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060775.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**ARAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

H. R. Luxemburg B 5.722.

—  
**AUSZUG**

Die Herren Klaus Störmer und Gunther Settlemeyer haben ihr Mandat im Verwaltungsrat der ARAL LUXEMBOURG S.A. niederlegt.

Die Mandate der Herren Störmer und Settlemeyer werden ab 1. Juli 2004 von den Herren Walther Clements und Mike Sharrock übernommen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demgemäss ab 1. Juli 2004 zusammen wie folgt:

Romain Hoffmann, administrateur-délégué

Walther Clements, Mitglied

André Elvinger, Mitglied

Mike Sharrock, Mitglied

Luxemburg, den 21. Juli 2004.

Für gleichlautende Auszug

A. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060929.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**MICHELIN INVEST LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 84.475.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Signature.

(060870.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**MICHELIN LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 96.546.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Signature.

(060871.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**SCHENKENBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.346.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Signature.

(060872.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**PONT NEUF HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 86.994.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(060880.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**DE SMET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 76.344.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 juillet 2004*

1. La démission de l'administrateur-délégué M. Frank Giegas avec effet au 23 juin 2004 est acceptée et décharge lui est donnée.

2. La démission de l'administrateur M. Marc D'Udekem D'Acoz avec effet au 23 juin 2004 est acceptée et décharge lui est donnée.

3. M. Claude Schroeder demeurant 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen est nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2005.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060959.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 67.871.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue le 10 février 2003 entre HALSEY GROUP, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de domiciliataire et F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de société domiciliée, a été terminée le 15 juillet 2004 suite à la liquidation de la société F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

*Pour F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l.*

HALSEY GROUP, S.à r.l.

*Domiciliataire*

K. Segers / C. Gammal

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

*Notaire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05465. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(060885.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 67.871.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Frederic Cipolletti, comptable, demeurant au 7, rue Antoine Zinnen, L-3286 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l., R.C. B numéro 67.871, fut constituée par acte reçu par M<sup>e</sup> André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 19 mars 1999;

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1238 du 23 août 2002;

- La société a actuellement un capital social de soixante-quatorze mille cinq cents Euros (EUR 74.500,-) divisé en deux mille neuf cent quatre-vingts (2.980) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- Le comparant est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l.

- Par la présente le comparant en tant qu'associé unique prononce la dissolution de la société F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l., avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant unique pour son mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Cipolletti, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(060886.3/230/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**INTERNATIONAL MARINE TRAVEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.202.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 15 juin 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 15 juin 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ne dépassant pas quinze mille Euros (EUR 15.000,-) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060905.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

**CHATELET FINANCE S.A., Société Anonyme,  
(anc. EVERGREEN FINANCE S.A. LUXEMBOURG).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 82.597.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(060883.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

**MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 88.672.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of June at 3.30 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of Monday Ltd, a company organised under the laws of Bermuda and having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée» MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the registre de commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 88.672, has been incorporated by deed enacted on July 16, 2002.

II.- That the subscribed share capital of the «société à responsabilité limitée» MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l. amounts currently to USD 13,000 (thirteen thousand American dollars), represented by 520 (five hundred and twenty) shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five American dollars) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the main known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the Managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin à 15.30 heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MONDAY LTD, une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l. ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 88.672, a été constituée suivant acte reçu le 16 juillet 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée MONDAY FINANCE, VEHICLE II, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à USD 13.000 (treize mille dollars américains), représentés par 520 (cinq cent vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les principales dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

J. Elvinger.

(060093.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**METALS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 42.533.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS06565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(060889.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**ITROSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 56.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS06567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(060890.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**MERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 83.265.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS06561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(060891.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**MONDAY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 88.322.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of June at 4.30 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of MONDAY LTD, a company organised under the laws of Bermuda and having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société anonyme» MONDAY FINANCE S.A., a public liability company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 88.322, has been incorporated by deed enacted on July 1, 2002.

II.- That the subscribed share capital of the «société anonyme» MONDAY FINANCE S.A. amounts currently to USD 31,500 (thirty-one thousand five hundred American dollars), represented by 21,000 (twenty-one thousand) shares with a nominal value of USD 1.5 (one point fifty American dollar) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of MONDAY FINANCE S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the main known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the Directors for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin à 16.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MONDAY LTD, une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MONDAY FINANCE S.A. ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 88.322, a été constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme MONDAY FINANCE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 31.500 (trente et un mille cinq cents dollars américains), représentés par 21.000 (vingt et un mille) actions, d'une valeur nominale de USD 1,5 (un dollar américain cinquante cents) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MONDAY FINANCE S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les principales dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

J. Elvinger.

(060097.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**ABIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.706.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060893.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

**LM & PARTNERS (LM-IS) SCA, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 88.025.

In the year two thousand and four, on the thirteenth of July.  
Before M<sup>e</sup> Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LM & PARTNERS (LM-IS) SCA, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B number 88.025, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 18, 2002, published in the Mémorial C number 1332 of September 13, 2002. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on June 29, 2004, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
who appoints as secretary Ms Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Matthieu Taillandier, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 2 paragraphs 1 and 2 (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«Subject as provided herein, the Company is established for a period of ten years divided into an investment period lasting seven years (hereafter called «Investment Period») and a liquidation period lasting three years (hereafter called «Liquidation Period»). The life of the Company shall be extended or shortened if, at any time prior to the end of the Liquidation Period, notice is given by the Unlimited Shareholder to the Shareholders to that effect.

With the agreement of the Unlimited Shareholder, a resolution of the Shareholders of the Company in general meeting (as defined hereafter in Articles 13 to 16), adopted in the manner required for amendment of these Articles, (as organised in Article 28) may either shorten the Company's duration (including winding-up the Company with effect from the date of such resolution) or extend the Company's duration by a period or consecutive periods not exceeding two years in the aggregate provided that the life of the Company shall not in any event extend beyond 2015. (...)

2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

**«Art. 5. Share capital.**

1. The Company has an issued capital of six million eight hundred and forty-eight thousand four hundred euro (6,848,400.- EUR) divided into sixty-eight thousand four hundred and eighty-four (68,484) shares comprising:

i) one thousand (1,000) Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (A Shares);

ii) sixty-seven thousand four hundred and eighty-four (67,484) Redeemable Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each (B Shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of seventy-seven million three hundred and fifty-three thousand six hundred and thirty euro (77,353,630.- EUR) have been paid on the B Shares.

The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the Shareholders in general meeting, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the B Shares.

2. The Company shall have an authorised share capital of fifteen million euro (15,000,000.- EUR) divided into:

i) one thousand (1,000) A Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each and

ii) one hundred and forty-nine thousand (149,000) B Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the Law on commercial companies.

The period of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Shareholders shall always have a preferential subscription right when the Unlimited Shareholder decides to issue new A Shares and B Shares under and during the period referred to above,

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

3. As for the capital increase permitted under the terms and conditions of Article 5 point 2 and in respect of each Accounting Period, the Unlimited Shareholder is hereby authorised from time to time to issue a number of B Shares (the «New Shares») to be subscribed by it at a price equal to one hundred euros (100.- EUR) each, provided the Net Asset Value as of the Accounting Date (the «Ending Accounting Date») has increased at least by seven percent (7%) from the previous Accounting Date (the «Beginning Accounting Date») taking also into consideration the amounts of the contributions paid by the Shareholders, using the following formula:

$$NS = [(Y2 - Y1) * 20\% / VAL] / X$$

With: NS = New Shares

Y1 = Net Asset Value at the beginning of the Accounting Period

Y2 = Net Asset Value at the end of the Accounting Period (considering also the effect of the amounts of the contributions paid by the Shareholders during the period)

$$Y3 = Y2 - (Y2 - Y1) * 20\%$$

VAL = Y3 / Number of B Shares at the Ending Accounting Date

$$X = (VAL - 100. - EUR) / VAL$$

No New Shares shall be issued to the Unlimited Shareholder in respect of any Accounting Period during which the increase of the Net Asset Value has not reached the amount of seven percent (7%). Above the seven percent (7%) hurdle, the Unlimited Shareholder shall be entitled to subscribe a number of New Shares only to an extent, which results in a return equal to the hurdle being available to the Limited Shareholders.

No New Shares shall be issued in respect of any Accounting Period during which the Net Asset Value has not recovered the greater of the amounts of the contributions paid by the Limited Shareholders (including the premiums paid by them) and the latest Net Asset Value on which New Shares have been determined.

The New Shares shall be subscribed by the Unlimited Shareholder as soon as is reasonably practicable after the general meeting of the Shareholders of the Company approving the financial statements relating to the Accounting Period, in respect of which the right of the Unlimited Shareholder to subscribe the New Shares has accrued, it being understood that the Unlimited Shareholder is not entitled in any way to transfer, sell, assign or trade its subscription rights related to the New Shares.

The Limited Shareholders accept the New Shares to be subscribed by the sole Unlimited Shareholder and to be issued, provided the limit of the authorised share capital of fifteen million euro (15,000,000.- EUR) is not trespassed, and they approve the capital of the Company to be increased as provided in this Article 5.

The terms «Share» and «Shares» or «Shareholder» and «Shareholders» shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares and the holders of the A Shares and of the B Shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own B Shares.»

3. Amendment of article 11 point 1 second paragraph and points 2 and 3 (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«(...) (i) Starting from January 1st, 2007, each Limited Shareholder may, once during each Accounting Period, within six months of the Accounting Date, by written request addressed to the Unlimited Shareholder, request a redemption of his B Shares. (...)»

«(...) 2. The Unlimited Shareholder is entitled to claim the redemption of the New Shares obtained pursuant to Article 5 point 3, provided the redemption of the other B Shares in compliance with the provisions of this Article 11 point 1 has been completed.

3. Any redemption exceeding the limits provided in this Article 11 (except the limits imposed by law) must be resolved with the vote of fifty-one percent (51%) of the B Shares.»

4. Amendment of article 18 first paragraph (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary. The Unlimited Shareholder shall have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in paragraphs (a) to (v) below to special attorneys, provided that the Unlimited Shareholder shall not be entitled to delegate any of the decisions regarding investment policy set out in paragraphs (a), (b), (c), (r) and (v) if related to decisions concerning the issues mentioned under the previous items (a), (b), (c) and (r), of the present Article. (...)»

5. Deletion of article 21 point 3 entitled «Incentive Fee» (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation.

6. Amendment of article 23 first paragraph (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a «Conseil de Surveillance» composed of at least three members (herein referred to as the Conseil de Surveillance). The majority of members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the sole Limited Shareholders excluding the Unlimited Shareholder, while the remaining members of the Conseil de Surveillance are elected by the general meeting of all the Shareholders. The members of the Conseil de Surveillance are nominated for a period of one year and until their successors are elected, provided, however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders, and provided further that none of the members of the Conseil de Surveillance may be a representative of the Unlimited Shareholder or an officer or employee of the Company. (...)»

7. Amendment of article 26 first paragraph (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«A. Subject as provided in Article 2, the Company shall cease to carry on business at the end of the Liquidation Period and shall be wound up as soon as practicable thereafter. The Company shall also cease before to carry on business and

be wound up as soon as practicable thereafter upon a resolution of the Shareholders' meeting agreeing to the winding-up of the Company. The Company will be wound-up upon the happening of any of the following events: (...))»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the one thousand (1,000) A Shares and all the sixty-seven thousand four hundred and eighty-four (67,484) B Shares representing the entire share capital of six million eight hundred and forty-eight thousand four hundred euro (6,848,400.- EUR) are represented at the present meeting.

IV) All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to amend article 2 paragraphs 1 and 2 (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«Subject as provided herein, the Company is established for a period of ten years divided into an investment period lasting seven years (hereafter called «Investment Period») and a liquidation period lasting three years (hereafter called «Liquidation Period»). The life of the Company shall be extended or shortened if, at any time prior to the end of the Liquidation Period, notice is given by the Unlimited Shareholder to the Shareholders to that effect.

With the agreement of the Unlimited Shareholder, a resolution of the Shareholders of the Company in general meeting (as defined hereafter in Articles 13 to 16), adopted in the manner required for amendment of these Articles, (as organised in Article 28) may either shorten the Company's duration (including winding-up the Company with effect from the date of such resolution) or extend the Company's duration by a period or consecutive periods not exceeding two years in the aggregate provided that the life of the Company shall not in any event extend beyond 2015. (...))»

*Second resolution*

The meeting resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

**«Art. 5. Share capital.**

1. The Company has an issued capital of six million eight hundred and forty-eight thousand four hundred euro (6,848,400.- EUR) divided into sixty-eight thousand four hundred and eighty-four (68,484) shares comprising:

- i) one thousand (1,000) Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (A Shares);
- ii) sixty-seven thousand four hundred and eighty-four (67,484) Redeemable Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each (B Shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of seventy-seven million three hundred and fifty-three thousand six hundred and thirty euro (77,353,630.- EUR) have been paid on the B Shares.

The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the Shareholders in general meeting, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the B Shares.

2. The Company shall have an authorised share capital of fifteen million euro (15,000,000.- EUR) divided into:

- i) one thousand (1,000) A Shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each and
- ii) one hundred and forty-nine thousand (149,000) B Shares having a par value of one hundred euro (100.-) each.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the Law on commercial companies.

The period of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Shareholders shall always have a preferential subscription right when the Unlimited Shareholder decides to issue new A Shares and B Shares under and during the period referred to above,

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

3. As for the capital increase permitted under the terms and conditions of Article 5 point 2 and in respect of each Accounting Period, the Unlimited Shareholder is hereby authorised from time to time to issue a number of B Shares (the «New Shares») to be subscribed by it at a price equal to one hundred euros (100.- EUR) each, provided the Net Asset Value as of the Accounting Date (the «Ending Accounting Date») has increased at least by seven percent (7%)

from the previous Accounting Date (the «Beginning Accounting Date») taking also into consideration the amounts of the contributions paid by the Shareholders, using the following formula:

$$NS=[(Y2-Y1) * 20\%/VAL]/X$$

With: NS=New Shares

Y1=Net Asset Value at the beginning of the Accounting Period

Y2=Net Asset Value at the end of the Accounting Period (considering also the effect of the amounts of the contributions paid by the Shareholders during the period)

$$Y3=Y2 - (Y2-Y1) * 20\%$$

VAL=Y3/Number of B Shares at the Ending Accounting Date

$$X=(VAL - 100.- EUR)/VAL$$

No New Shares shall be issued to the Unlimited Shareholder in respect of any Accounting Period during which the increase of the Net Asset Value has not reached the amount of seven percent (7%). Above the seven percent (7%) hurdle, the Unlimited Shareholder shall be entitled to subscribe a number of New Shares only to an extent, which results in a return equal to the hurdle being available to the Limited Shareholders.

No New Shares shall be issued in respect of any Accounting Period during which the Net Asset Value has not recovered the greater of the amounts of the contributions paid by the Limited Shareholders (including the premiums paid by them) and the latest Net Asset Value on which New Shares have been determined.

The New Shares shall be subscribed by the Unlimited Shareholder as soon as is reasonably practicable after the general meeting of the Shareholders of the Company approving the financial statements relating to the Accounting Period, in respect of which the right of the Unlimited Shareholder to subscribe the New Shares has accrued, it being understood that the Unlimited Shareholder is not entitled in any way to transfer, sell, assign or trade its subscription rights related to the New Shares.

The Limited Shareholders accept the New Shares to be subscribed by the sole Unlimited Shareholder and to be issued, provided the limit of the authorised share capital of fifteen million euro (15,000,000.- EUR) is not trespassed, and they approve the capital of the Company to be increased as provided in this Article 5.

The terms «Share» and «Shares» or «Shareholder» and «Shareholders» shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares and the holders of the A Shares and of the B Shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own B Shares.»

#### *Third resolution*

The meeting resolves to amend article 11 point 1 second paragraph and points 2 and 3 (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«(...) (i) Starting from January 1st, 2007, each Limited Shareholder may, once during each Accounting Period, within six months of the Accounting Date, by written request addressed to the Unlimited Shareholder, request a redemption of his B Shares. (...)»

«(...) 2. The Unlimited Shareholder is entitled to claim the redemption of the New Shares obtained pursuant to Article 5 point 3, provided the redemption of the other B Shares in compliance with the provisions of this Article 11 point 1 has been completed.

3. Any redemption exceeding the limits provided in this Article 11 (except the limits imposed by law) must be resolved with the vote of fifty-one percent (51%) of the B Shares.»

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves to amend article 18 first paragraph (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary. The Unlimited Shareholder shall have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in paragraphs (a) to (v) below to special attorneys, provided that the Unlimited Shareholder shall not be entitled to delegate any of the decisions regarding investment policy set out in paragraphs (a), (b), (c), (r) and (v) if related to decisions concerning the issues mentioned under the previous items (a), (b), (c) and (r), of the present Article. (...)»

#### *Fifth resolution*

The meeting resolves to delete article 21 point 3 entitled «Incentive Fee» (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation.

#### *Sixth resolution*

The meeting resolves to amend article 23 first paragraph (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a «Conseil de Surveillance» composed of at least three members (herein referred to as the Conseil de Surveillance). The majority of members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the sole Limited Shareholders excluding the Unlimited Shareholder, while the remaining members of the Conseil de Surveillance are elected by the general meeting of all the Shareholders. The members of the Conseil de Surveillance are nominated for a period of one year and until their successors are elected, provided, however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be re-

moved with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders, and provided further that none of the members of the Conseil de Surveillance may be a representative of the Unlimited Shareholder or an officer or employee of the Company. (...))»

#### Seventh resolution

The meeting resolves to amend article 26 first paragraph (all other paragraphs remaining unchanged) of the Articles of Incorporation as follows:

«A. Subject as provided in Article 2, the Company shall cease to carry on business at the end of the Liquidation Period and shall be wound up as soon as practicable thereafter. The Company shall also cease before to carry on business and be wound up as soon as practicable thereafter upon a resolution of the Shareholders' meeting agreeing to the winding-up of the Company. The Company will be wound-up upon the happening of any of the following events: (...))»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société LM & PARTNERS (LM-IS) SCA, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 88.025, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1332 du 13 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juin 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Matthieu Taillandier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 alinéas 1<sup>er</sup> et 2 des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:

«Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une période de dix ans divisée en une période d'investissement durant sept ans (ci-après dénommée «Période d'Investissement») et une période de liquidation durant trois ans (ci-après dénommée «Période de Liquidation»). La vie de la Société sera étendue ou réduite si, à tout moment préalable à la fin de la Période de Liquidation, l'Actionnaire Commandité en fait part aux Actionnaires.

Avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, une décision des Actionnaires de la Société prise en Assemblée Générale (telle que définie ci-après aux Articles 13 et 16), statuant comme en matière de modification des présents Statuts (telle qu'organisée à l'Article 28), peut soit réduire la durée de la Société (y compris la dissolution de la Société avec prise d'effet à la date d'une telle décision) soit étendre la durée de la Société pour une ou plusieurs périodes successives n'excédant pas deux années au total pour autant que la durée de la Société ne dépasse en aucun cas l'an 2015.»

2. Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

#### «Art. 5. Capital.

1. La Société a un capital émis de six millions huit cent quarante-huit mille quatre cents euros (6.848.400,- EUR) divisé en soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre (68.484) actions comprenant:

i) mille (1.000) Actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (Actions A);

ii) soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre (67.484) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (Actions B).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de soixante-dix-sept millions trois cent cinquante-trois mille six cent trente euros (77.353.630,- EUR) ont été payées sur les Actions B.

Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire, qui, par décision des Actionnaires prise en Assemblée Générale, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions B.

2. La Société aura un capital autorisé de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) divisé en:

i) mille (1.000) Actions A ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et

ii) cent quarante-neuf mille (149.000) Actions B ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

Les Actionnaires auront toujours un droit de souscription préférentiel lorsque l'Actionnaire Commandité décide d'émettre de nouvelles Actions A et Actions B pendant la période mentionnée ci-avant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

3. En ce qui concerne l'augmentation de capital permise sous les termes et conditions de l'article 5 point 2 et en relation avec chaque Période Comptable, l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de temps à autre un nombre d'Actions B (les «Actions Nouvelles») qui seront souscrites par lui à un prix équivalent à cent euros (100,- EUR) chacune, pourvu que la Valeur Nette d'Inventaire à la Date Comptable (la «Date Comptable de Clôture») ait augmenté d'au moins sept pour cent (7%) depuis la Date Comptable précédente (la «Date Comptable d'Ouverture»), en prenant également en considération les montants des apports payés par les Actionnaires, en utilisant la formule suivante:

$$AN = [(Y2 - Y1) * 20\% / VAL] / X$$

avec: AN=Actions Nouvelles

Y1=Valeur Nette d'Inventaire au début de la Période Comptable

Y2=Valeur Nette d'Inventaire à la fin de la Période Comptable (en prenant également en considération l'effet des montants des apports payés par les Actionnaires pendant la période)

$$Y3 = Y2 - (Y2 - Y1) * 20\%$$

VAL=Y3/nombre d'Actions B à la Date Comptable de Clôture

$$X = (VAL - 100,- \text{ EUR}) / VAL$$

Des Actions Nouvelles ne seront pas émises à l'Actionnaire Commandité en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle l'augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas atteint le montant de sept pour cent (7%). En-dessus du seuil de rendement de sept pour cent (7%), l'Actionnaire Commandité sera autorisé à souscrire à un nombre d'Actions Nouvelles seulement jusqu'à concurrence d'un montant lui assurant un rendement égal au seuil de rendement disponible aux Actionnaires Commanditaires.

Des Actions Nouvelles ne seront pas émises en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas couvert la majorité des montants des apports payés par les Actionnaires Commanditaires (y inclus les primes payées par eux) et la dernière Valeur Nette d'Inventaire sur base de laquelle des Actions Nouvelles ont été déterminées.

Les Actions Nouvelles seront souscrites par l'Actionnaire Commandité dès que raisonnablement praticable après l'assemblée générale des Actionnaires de la Société approuvant les comptes relatifs à la Période Comptable, en vertu desquels le droit de l'Actionnaire Commandité de souscrire aux Actions Nouvelles a augmenté, étant entendu que l'Actionnaire Commandité n'est d'aucune manière habilité de transférer, vendre, céder ou commercialiser ses droits de souscription attachés aux Actions Nouvelles.

Les Actionnaires Commanditaires acceptent que les Actions Nouvelles soient souscrites par le seul Actionnaire Commandité et émises, pourvu que la limite du capital autorisé de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) ne soit pas dépassée, et ils acceptent que le capital de la Société soit augmenté comme prévu dans cet article 5.

Les termes «Action» et «Actions» ou «Actionnaire» et «Actionnaires» dans ces Statuts engloberont, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions A et les Actions B et les propriétaires d'Actions A et d'Actions B.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions B.»

3. Modification de l'article 11, point 1, alinéa 2 et points 2 et 3 des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:

«(...) (i) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, tout Actionnaire Commanditaire pourra, une fois pendant chaque Période Comptable, endéans six mois de la Date Comptable, demander un rachat de ses Actions B moyennant demande écrite adressée à l'Actionnaire Commandité. (...)

(...) 2) L'Actionnaire Commandité est autorisé à réclamer le rachat des Actions Nouvelles obtenues conformément à l'article 5, point 3, pourvu que le rachat d'autres Actions B conformément aux dispositions de cet article 11 point 1 ait été accompli.

3) Tout rachat dépassant les limites prévues au présent Article 11 (à l'exception des limites prévues par la loi) devra être approuvé par cinquante et un pour cent (51%) des Actions B.»

4. Modification de l'article 18 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:

«L'Actionnaire Commandité aura la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle des affaires de la Société; il aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société; il consacrera, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il gèrera la Société, assisté de temps à autre de mandataires ou employés de la Société tel qu'il le jugera nécessaire. L'Actionnaire Commandité aura le droit de déléguer les pouvoirs et autorités définis dans les paragraphes (a) à (v) ci-dessous à telles personnes qu'il estime qualifiées, étant entendu que l'Actionnaire Commandité ne sera pas autorisé à déléguer les décisions concernant la politique d'investissement telle que mentionnée aux points (a), (b), (c), (r) et (v) si elles sont en relation avec des décisions concernant les points mentionnés sous les paragraphes précédents (a), (b), (c) et (r) du présent article. (...)

5. Suppression de l'article 21, point 3 des statuts, intitulé «Honoraires d'encouragement» (tous les autres alinéas restant inchangés).

6. Modification de l'article 23 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:

«Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement ses livres et comptes seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins 3 membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»). La majorité des membres du Conseil de Surveillance seront élus uniquement par les Actionnaires Commanditaires en excluant l'Actionnaire Commandité, tandis que les autres membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale de tous les Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés pour une période d'un an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant, que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par les Actionnaires, et à condition en outre qu'aucun membre du Conseil de Surveillance ne soit un représentant de l'Actionnaire Commandité ou un directeur ou employé de la Société. (...)

7. Modification de l'article 26 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:

«A. Sous réserve de ce qui est prévu à l'Article 2, la Société arrêtera de traiter des affaires à la fin de la Période de Liquidation et sera dissoute aussi tôt que possible après. La Société arrêtera de traiter des affaires et sera liquidée aussitôt que possible après sur base d'une décision de l'assemblée des Actionnaires décidant la dissolution de la Société. La Société sera liquidée à la survenance d'un des événements suivants: (...)

II) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) Actions A et toutes les soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre (67.484) Actions B représentant l'intégralité du capital social de six millions huit cent quarante-huit mille quatre cents euros (6.848.400,- EUR) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéas 1<sup>er</sup> et 2 des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:

«Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une période de dix ans divisée en une période d'investissement durant sept ans (ci-après dénommée «Période d'Investissement») et une période de liquidation durant trois ans (ci-après dénommée «Période de Liquidation»). La vie de la Société sera étendue ou réduite si, à tout moment préalable à la fin de la Période de Liquidation, l'Actionnaire Commandité en fait part aux Actionnaires.

Avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, une décision des Actionnaires de la Société prise en Assemblée Générale (telle que définie ci-après aux Articles 13 et 16), statuant comme en matière de modification des présents Statuts (telle qu'organisée à l'Article 28), peut soit réduire la durée de la Société (y compris la dissolution de la Société avec prise d'effet à la date d'une telle décision) soit étendre la durée de la Société pour une ou plusieurs périodes successives n'excédant pas deux années au total pour autant que la durée de la Société ne dépasse en aucun cas l'an 2015.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

#### **«Art. 5. Capital.**

1. La Société a un capital émis de six millions huit cent quarante-huit mille quatre cents euros (6.848.400,- EUR) divisé en soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre (68.484) actions comprenant:

i) mille (1.000) Actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (Actions A);

ii) soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre (67.484) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (Actions B).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de soixante-dix-sept millions trois cent cinquante-trois mille six cent trente euros (77.353.630,- EUR) ont été payées sur les Actions B.

Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire, qui, par décision des Actionnaires prise en Assemblée Générale, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions B.

2. La Société aura un capital autorisé de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) divisé en:

i) mille (1.000) Actions A ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et

ii) cent quarante-neuf mille (149.000) Actions B ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

Les Actionnaires auront toujours un droit de souscription préférentiel lorsque l'Actionnaire Commandité décide d'émettre de nouvelles Actions A et Actions B pendant la période mentionnée ci-avant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

3. En ce qui concerne l'augmentation de capital permise sous les termes et conditions de l'article 5 point 2 et en relation avec chaque Période Comptable, l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de temps à autre un nombre d'Actions B (les «Actions Nouvelles») qui seront souscrites par lui à un prix équivalent à cent euros (100,- EUR) chacune, pourvu que la Valeur Nette d'Inventaire à la Date Comptable (la «Date Comptable de Clôture») ait augmenté d'au moins sept pour cent (7%) depuis la Date Comptable précédente (la «Date Comptable d'Ouverture»), en prenant également en considération les montants des apports payés par les Actionnaires, en utilisant la formule suivante:

$$AN = [(Y2 - Y1) * 20\% / VAL] / X$$

avec: AN=Actions Nouvelles

Y1=Valeur Nette d'Inventaire au début de la Période Comptable

Y2=Valeur Nette d'Inventaire à la fin de la Période Comptable (en prenant également en considération l'effet des montants des apports payés par les Actionnaires pendant la période)

$$Y3 = Y2 - (Y2 - Y1) * 20\%$$

VAL=Y3/nombre d'Actions B à la Date Comptable de Clôture

$$X = (VAL - 100,- EUR) / VAL$$

Des Actions Nouvelles ne seront pas émises à l'Actionnaire Commandité en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle l'augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas atteint le montant de sept pour cent (7%). En-dessus du seuil de rendement de sept pour cent (7%), l'Actionnaire Commandité sera autorisé à souscrire à un nombre d'Actions Nouvelles seulement jusqu'à concurrence d'un montant lui assurant un rendement égal au seuil de rendement disponible aux Actionnaires Commanditaires.

Des Actions Nouvelles ne seront pas émises en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas couvert la majorité des montants des apports payés par les Actionnaires Commanditaires (y inclus les primes payées par eux) et la dernière Valeur Nette d'Inventaire sur base de laquelle des Actions Nouvelles ont été déterminées.

Les Actions Nouvelles seront souscrites par l'Actionnaire Commandité dès que raisonnablement praticable après l'assemblée générale des Actionnaires de la Société approuvant les comptes relatifs à la Période Comptable, en vertu desquels le droit de l'Actionnaire Commandité de souscrire aux Actions Nouvelles a augmenté, étant entendu que l'Actionnaire Commandité n'est d'aucune manière habilité de transférer, vendre, céder ou commercialiser ses droits de souscription attachés aux Actions Nouvelles.

Les Actionnaires Commanditaires acceptent que les Actions Nouvelles soient souscrites par le seul Actionnaire Commandité et émises, pourvu que la limite du capital autorisé de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) ne soit pas dépassée, et ils acceptent que le capital de la Société soit augmenté comme prévu dans cet article 5.

Les termes «Action» et «Actions» ou «Actionnaire» et «Actionnaires» dans ces Statuts engloberont, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions A et les Actions B et les propriétaires d'Actions A et d'Actions B.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions B.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11, point 1, alinéa 2 et points 2 et 3 des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:

«(...) (i) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, tout Actionnaire Commanditaire pourra, une fois pendant chaque Période Comptable, endéans six mois de la Date Comptable, demander un rachat de ses Actions B moyennant demande écrite adressée à l'Actionnaire Commandité. (...)

(...) 2) L'Actionnaire Commandité est autorisé à réclamer le rachat des Actions Nouvelles obtenues conformément à l'article 5, point 3, pourvu que le rachat d'autres Actions B conformément aux dispositions de cet article 11 point 1 ait été accompli.

3) Tout rachat dépassant les limites prévues au présent Article 11 (à l'exception des limites prévues par la loi) devra être approuvé par cinquante et un pour cent (51%) des Actions B.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 18 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:

«L'Actionnaire Commandité aura la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle des affaires de la Société; il aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société; il consacrerait, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il gèrera la Société, assisté de temps à autre de mandataires ou employés de la Société tel qu'il le jugera nécessaire. L'Actionnaire Commandité aura le droit de déléguer les pouvoirs et autorités définis dans les paragraphes (a) à (v) ci-dessous à telles

personnes qu'il estime qualifiées, étant entendu que l'Actionnaire Commandité ne sera pas autorisé à déléguer les décisions concernant la politique d'investissement telle que mentionnée aux points (a), (b), (c), (r) et (v) si elles sont en relation avec des décisions concernant les points mentionnés sous les paragraphes précédents (a), (b), (c) et (r) du présent article. (...))

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 21, point 3 des statuts, intitulé «Honoraires d'encouragement» (tous les autres alinéas restant inchangés).

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 23 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:  
«Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement ses livres et comptes seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins 3 membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»). La majorité des membres du Conseil de Surveillance seront élus uniquement par les Actionnaires Commanditaires en excluant l'Actionnaire Commandité, tandis que les autres membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale de tous les Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés pour une période d'un an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant, que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par les Actionnaires, et à condition en outre qu'aucun membre du Conseil de Surveillance ne soit un représentant de l'Actionnaire Commandité ou un directeur ou employé de la Société. (...))

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 26 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts (tous les autres alinéas restant inchangés) comme suit:  
«A. Sous réserve de ce qui est prévu à l'Article 2, la Société arrêtera de traiter des affaires à la fin de la Période de Liquidation et sera dissoute aussi tôt que possible après. La Société arrêtera de traiter des affaires et sera liquidée aussitôt que possible après sur base d'une décision de l'assemblée des Actionnaires décidant la dissolution de la Société. La Société sera liquidée à la survenance d'un des événements suivants: (...))

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête desdits comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, M.-Cl. Frank, M. Taillandier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

P. Frieders.

(061558.3/212/556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**LM & PARTNERS (LM-IS) SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

P. Frieders.

(061561.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**FINALAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 77.409.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS06552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(060894.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

**EUROCIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.149.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereafter the «Meeting») of the company EUROCIL LUXEMBOURG S.A., a société anonyme (public limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.149, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on September 24th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1599, of November 7th, 2002 (the «Company»).

The Meeting is opened at 4.45 p.m. by Mrs Sylvie Scheer, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mr Claude Erpelding, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting appoints as scrutineer Maître Lydie Beuriot, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the Meeting.

Having thus been constituted, the board of the Meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and by the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the 1,000 (one thousand) shares, representing all of the issued and outstanding shares of the Company, are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the nominal share capital of the Company by EUR 15,499,969.- (fifteen million four hundred ninety-nine thousand nine hundred sixty-nine euros) to bring the subscribed share capital from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares, each having a nominal value of EUR 31.- (thirty-one euros) to EUR 15,530,969.- (fifteen million five hundred thirty thousand nine hundred sixty-nine euros) and issue of 499,999 (four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) new shares, having a nominal value of EUR 31.- (thirty-one euros) each, together with a share premium in the amount of EUR 134,500,031.- (one hundred thirty-four million five hundred thousand thirty-one euros) in consideration of a contribution of all the assets and liabilities of PEKAFERT B.V., a company incorporated and organized under the laws of The Netherlands, with its registered office in Fosfaatweg 36, 1013 BM Amsterdam, The Netherlands;

3. Subscription and payment to the capital increase specified above by PEKAFERT B.V., mentioned under item 2. of the present agenda;

4. Cancellation of 999 (nine hundred and ninety-nine) shares of the Company and reduction of the share capital of the Company by EUR 30,969 (thirty thousand nine hundred sixty-nine euros) and reduction of the share premium by EUR 388,506.- (three hundred eighty-eight thousand five hundred six euros);

5. Amendment of article 3, paragraph one, of the articles of association of the Company so as to reflect the proposed increase of corporate capital and the proposed cancellation of shares.

6. Miscellaneous.

III. The Meeting having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

All of the shares of the Company being represented at the present Meeting, the shareholders waive the convening notices, and the shareholders being represented consider themselves as duly convened and declare that they are fully aware of the agenda, which has been made available to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by EUR 15,499,969.- (fifteen million four hundred ninety-nine thousand nine hundred sixty-nine euros) to bring the subscribed share capital from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares, each having a par value of EUR 31.- (thirty-one euros) to EUR 15,530,969.- (fifteen million five hundred thirty thousand nine hundred sixty-nine euros) and to issue 499,999 (four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) new shares, having a par value of EUR 31.- (thirty-one euros) each, together with a share premium in the amount of EUR 134,500,031.- (one hundred thirty-four million five hundred thousand thirty-one euros) in consideration of a contribution of all the assets and liabilities of Pekafert B.V., a company incorporated and organized under the laws of The Netherlands, with its registered office in Fosfaatweg 36, 1013 BM Amsterdam, The Netherlands («PEKAFERT»).

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription and payment of the nominal amount to the share capital increase:

*Subscription - Payment*

There now appears Maître Lydie Beuriot acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of PEKAFERT, by virtue of a power of attorney given on June 28, 2004 which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person, acting as here above stated, declares subscribing, in the name and on behalf of the prenamed PEKAFERT, to the 499,999 (four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) shares (the «Shares») of the Company, having a par value of EUR 31.- (thirty-one euros) each and fully pays for the Shares by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities (the «Assets and Liabilities») as set out in the balance sheet of PEKAFERT dated June 18, 2004, a copy of which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it, with the registration authorities.

Such contribution in the amount of EUR 150,000,000 (one hundred fifty million) euros is to be made according to the market value of said contribution and shall be allocated as follows:

(1) The amount of EUR 15,499,969.- (fifteen million four hundred ninety-nine thousand nine hundred sixty-nine euros) is to be allocated to the nominal capital account of the Company; and

(2) The amount of EUR 134,500,031.- (one hundred thirty-four million five hundred thousand thirty-one euros) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The appearing person, acting as here above stated, states that the board of directors of the Company has valued the aggregate contribution mentioned above with reference to the market value of the assets and liabilities of PEKAFERT, as justified in a report issued by the board of directors of the Company dated June 25, 2004.

The said value of the above contribution has been certified to the undersigned notary by a valuation report dated June 25, 2004, issued by MAS, S.à r.l., with registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, in accordance with article 26-1 and article 32-1 (5) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), which concludes as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 499,999 ordinary shares of par value EUR 31 each to be issued at total share premium of EUR 134,500,031.»

It results from a contribution agreement dated June 25, 2004 duly signed between the Company and PEKAFERT, that PEKAFERT agreed to contribute the Assets and Liabilities to the Company in exchange for the Shares in the Company, and that all formalities have been undertaken to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities of PEKAFERT to the Company.

A copy of the valuation report and the contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, by the members of the board and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that pursuant to the contribution of the Assets and Liabilities of PEKAFERT to the Company, the Company shall receive 999 (nine hundred ninety-nine) shares in its own capital.

Consequently, the shareholders resolve to cancel 999 (nine hundred ninety-nine) shares of the Company pursuant to the above contribution and to reduce:

1) the share premium by EUR 388,506.- (three hundred eighty-eight thousand five hundred six euros),

2) the share capital of the Company by EUR 30,969.- (thirty thousand nine hundred and sixty-nine euros),

so as to bring the subscribed share capital from its previous amount of EUR 15,530,969.- (fifteen million five hundred thirty thousand nine hundred sixty-nine euros) to EUR 15,500,000.- (fifteen million five hundred thousand euros) represented by 500,000 (five hundred thousand) shares, each having a par value of EUR 31.- (thirty-one euros).

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 15,500,000.- (fifteen million five hundred thousand euros), divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a par value of EUR 31.- (thirty-one euros) each.»

*Tax exemption*

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities of PEKAFERT, a company incorporated in the European Community, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

*Estimate of costs*

The expenses incurred in connection to the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée») de la société EUROCIL LUXEMBOURG S.A, une société anonyme, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.149, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1599, du 7 novembre 2002 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée est ouverte à 16.45 par Madame Sylvie Scheer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président et désignant Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Maître Lydie Beuriot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'Assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que les 1.000 (mille) actions, représentant toutes les actions émises de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation,

2. Augmentation du capital social de la Société de EUR 15.499.969,- (quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf euros) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions, chacune ayant une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) à EUR 15.530.969,- (quinze millions cinq cent trente mille neuf cent soixante-neuf euros) et d'émettre 499.999 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 134.500.031,- (cent trente-quatre millions cinq cent mille et trente et un euros) en contrepartie de l'apport de tout l'actif et de tout le passif de PEKAFERT B.V., une société constituée sous le droit néerlandais, avec siège social à Fosfaatweg 36, 1013 BM Amsterdam, Pays-Bas;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée ci-dessus par la société PEKAFERT B.V, mentionnée sous le point 2 du présent ordre du jour;

4. Annulation de 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de la Société et réduction du capital social de EUR 30.969,- (trente mille neuf cent soixante-neuf euros) et réduction de la prime d'émission de EUR 388.506,- (trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent six euros);

5. Modification de l'article 3, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social proposée ainsi que l'annulation d'actions proposée;

6. Divers.

III. L'Assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

*Première résolution*

Toutes les actions de la Société étant représentées à la présente Assemblée, les actionnaires renoncent aux formalités de convocation; les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une connaissance complète de l'ordre du jour qui a été mis à leur disposition au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 15.499.969,- (quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf euros) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions, chacune ayant une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) à EUR 15.530.969,- (quinze millions cinq cent trente mille neuf cent soixante-neuf euros) et d'émettre 499.999 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros), avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 134.500.031,- (cent trente-quatre millions cinq cent mille et trente et un euros) en contrepartie de l'apport de tout l'actif et le passif de PEKAFERT B.V., une société constituée sous le droit néerlandais, avec siège social à Fosfaatweg 36, 1013 BM Amsterdam, Pays-Bas («PEKAFERT»).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'acter la souscription suivante et la libération du montant nominal de l'augmentation de capital.

*Souscription - Libération*

Puis intervient Maître Lydie Beuriot, agissant en sa qualité de mandataire spécial dûment mandaté par PEKAFERT en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, ès qualités qu'elle agit, déclare souscrire au le nom et pour le compte de la prénommée PEKAFERT aux 499.999 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions (les «actions») de la Société ayant une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune et paie intégralement ces actions par un apport en nature de l'ensemble de son actif et son passif («l'actif et le passif») comme établi dans le bilan de PEKAFERT daté du 18 juin 2004, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Cet apport d'un montant de EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euros) doit être fait conformément à la valeur du marché dudit apport et sera alloué comme suit:

(1) le montant de EUR 15.499.969,- (quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf euros) est à allouer au poste «capital social» de la Société,

(2) le montant de EUR 134.500.031,- (cent trente-quatre millions cinq cent mille trente et un euros) est à allouer au poste «prime d'émission» de la Société.

La personne comparante, ès qualités qu'elle agit, déclare que le conseil d'administration de la Société a évalué l'apport repris ci-dessus par référence à la valeur du marché des actifs et passifs de PEKAFERT, tel que mentionné dans un rapport émis par le conseil d'administration de la Société daté du 25 juin 2004.

Ladite valeur de l'apport mentionné ci-dessus a été certifiée au notaire soussigné par un rapport d'évaluation daté du 25 juin 2004 établi par MAS, S.à r.l., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, conformément à l'article 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, qui conclut comme suit:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 499,999 ordinary shares of par value EUR 31 each to be issued at total share premium of EUR 134,500,031.»

Il résulte d'une convention d'apport datée du 25 juin 2004, dûment signée entre la Société et PEKAFERT, que PEKAFERT accepte d'apporter à la Société ses actifs et passifs en échange des actions de la Société et que toutes les formalités ont été prises pour transférer la propriété des actifs et passifs de PEKAFERT à la Société.

Des copies du rapport d'évaluation et de la convention d'apport, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître que suite à l'apport des actifs et passifs de PEKAFERT à la Société, la Société doit recevoir 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de son propre capital.

En conséquence, les actionnaires décident d'annuler 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de la Société suite au susdit et de réduire:

1) la prime d'émission d'un montant de EUR 388.506,- (trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent six euros),

2) le capital de la Société d'un montant de EUR 30.969,- (trente mille neuf cent soixante-neuf euros)

pour porter le capital social souscrit de son montant précédent de EUR 15.530.969 (quinze millions cinq cent trente mille neuf cent soixante-neuf euros) à EUR 15.500.000,- (quinze millions cinq cent mille euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros).

*Cinquième résolution*

Suite à ces résolutions, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 15.500.000,- (quinze millions cinq cent mille euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.»

*Exemption fiscale*

Etant donné que l'apport en nature a pour résultat pour la Société d'acquérir tous les actifs et passifs de la société B.V., une société constituée au sein de l'Union Européenne, la Société se rapporte à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, et qui prévoit une exemption du droit d'apport.

*Estimation des frais*

Les coûts entraînés par le présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Scheer, C. Erpelding, L. Beuriot, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, vol. 144S, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juillet 2004.

T. Metzler.

(061649.3/222/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**EUROCIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juillet 2004.

T. Metzler.

(061651.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**HANGHER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.771.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée HANGHER FINANCE S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.771,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C - 2000, page numéro 12.176, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 juin 2004, en voie de dépôt au Registre de Commerce et de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giuseppe Forni, avocat, demeurant à Bologna.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 7.469.104 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social souscrit d'un montant de EUR 2.079.582,23,

afin de ramener le capital souscrit de la société de son montant actuel de EUR 38.921.825 (trente-huit millions neuf cent vingt et un mille huit cent vingt-cinq Euros) à EUR 36.842.242,77,

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 7.469.104 (sept millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre) actions existantes à due concurrence,

en vue de compenser des pertes cumulées au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 2.079.582,23, dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés.

2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie

y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

#### 4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.079.582,23, afin de ramener le capital souscrit de la société de son montant actuel de EUR 38.921.825 (trente-huit millions neuf cent vingt et un mille huit cent vingt-cinq Euros) à EUR 36.842.242,77,

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 7.469.104 (sept millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre) actions existantes, pour ramener ce pair comptable à due concurrence,

en vue de compenser des pertes cumulées au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 2.079.582,23 dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés.

La preuve de l'existence de pertes cumulées par la société jusqu'à concurrence de EUR 2.079.582,23 a été apportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2003 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 29 juin 2004.

##### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à EUR 36.842.242,77 (trente-six millions huit cent quarante-deux mille deux cent quarante-deux virgule soixante dix-sept Euros) représenté par sept millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre (7.469.104) actions sans désignation de valeur nominale.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

##### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

##### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Forni, F. Franzina, E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

J. Delvaux.

(061389.3/208/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**HANGHER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.771.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2004, actée sous le n°417 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(061390.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**ASIA DIRECTORY, S à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 94.439.

In the year two thousand and four on the 9th of July.

Before Us, Maître Jacques Delvaux.

There appeared:

\* CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, with registered office at PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-11972;

\* ASIA INVESTORS LLC having its registered office in c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, U.S.A.;

\* ASIA OPPORTUNITY FUND, L.P., having its registered office in c/o W.S. Walker & Company, Walker House, P.O. Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-11576;

\* CAIP CO-INVESTMENT FUND PARALLEL FUND (I) C.V., having its registered office in Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under Dossier 34136689;

\* CAIP CO-INVESTMENT FUND PARALLEL FUND (II) C.V., having its registered office in Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under Dossier 34136692;

\* J.P. MORGAN ASIA INVESTMENT PARTNERS, L.P., having its registered office in 9 East Lookerman Street, City of Dover, County of Kent, Delaware, 19901, U.S.A.;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P., having its registered office in c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., having its registered office in c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P., having its registered office in c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-13048;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P., having its registered office in c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-13063;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) III, L.P., having its registered office in c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-131170;

\* INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales (Company Number 02327070), having its registered office at 20 Old Broad Street, London, EC2N 1DP, England;

\* Mr Dominic Ang Boo Chye, a Singaporean citizen, born in Singapore on 16 August 1962, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence at 6 Tua Kong Terrace, Singapore 455333;

\* Mr Siow Yuen Wui Alan, a Singaporean citizen, born in Singapore on 28 February 1965, having its professional address at c/o YELLOW PAGES (SINGAPORE) PTE LTD, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence at 71, Hillview Avenue, # 08-04, Singapore 669570;

\* Mr Francis Lim Cher Huat, a Singaporean citizen, born in Singapore on 3 February 1962, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence at 61, Tampines Avenue 1, # 01-01, Singapore 529776;

\* Mr James Andrew Smith, an American citizen, born in Portland (Oregon) on September 15, 1952, having its professional and private address at 1285 S. Milwaukee St., Denver, Colorado 80210, USA;

\* Mr Goh Sik Ngee, a Singaporean citizen, born in Singapore on 1st July 1953, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence at 39, Jalan Sentosa, Singapore 418250; and

\* Mr Fong Chee Kiang, a Singaporean citizen, born in Singapore on 23 November 1965, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence Blk 520, Pasir Ris St 52 # 07-13, Singapore 510520.

Hereby represented by Daniel Boone, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given by the aforementioned existing shareholders (the «Shareholders», and for Mr Goh Sik Ngee, Mr Fong Chee Kiang, Mr Siow Yuen Wui Alan, Mr Francis Lim Cher Huat and INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, the «Shareholders» and/or the «Subscribers») of the Company.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Shareholders are the current shareholders of ASIA DIRECTORY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade register under number B 94.439, incorporated by a deed of notary Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 27th day of May 2003, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2003, number 818, pp. 39222 sq., with amendments to the articles of association (the «Articles») of the Company pursuant to (i) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 25 June 2003 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2003, number 818, pp. 39230 sq., (ii) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 12 August 2003 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2003, number 1010, (iii) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 17 December 2003 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2004, number 158 and, (iv) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 3 March 2004 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2004, number 540;

- That the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

(i) capital increase of an amount of one thousand four hundred (EUR 1,400.-) and issuance of fifty-six (56) new ordinary shares (the «New Shares») in the share capital of the Company;

(ii) subscription of the New Shares by subscription in cash;

(iii) subsequent modification of Article 6.1 of the Articles («Subscribed and authorized share capital»);

- That, on the basis of the agenda, the Shareholders have taken the following resolutions (the «Resolutions»):

#### *First resolution*

The Shareholders, represented as stated here above, decide to increase the Company's share capital by the amount of one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-) by contribution in cash, in order to bring the Company's share capital from its present amount of three hundred and thirty-one thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 331,175.-) to three hundred and thirty-two thousand five hundred and seventy-five Euros (EUR 332,575.-) by the issuance of fifty-six (56) New Shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

#### *Subscription - Payment*

\* Mr Goh Sik Ngee, represented as stated here above, declares to subscribe to forty (40) issued new ordinary shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, by contribution in cash of one thousand Euros (EUR 1,000.-). The amount of one thousand Euros (EUR 1,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary;

\* Mr Fong Chee Kiang, represented as stated here above, declares to subscribe to two (2) issued new ordinary share and to have it fully paid up to its nominal value of twenty-five euros (EUR 25), by contribution in cash of fifty Euros (EUR 50.-). The amount of fifty Euros (EUR 50.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary;

\* Mr Siow Yuen Wui Alan represented as stated here above, declares to subscribe to six (6) issued new ordinary share and to have it fully paid up to its nominal value of twenty-five Euros (EUR 25), by contribution in cash of one hundred and fifty Euros (EUR 150.-). The amount of one hundred and fifty Euros (EUR 150.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary;

\* Mr Francis Lim Cher Huat represented as stated here above, declares to subscribe to four (4) issued new ordinary share and to have it fully paid up to its nominal value of twenty-five Euros (EUR 25), by contribution in cash of one hundred Euros (EUR 100.-). The amount of one hundred Euros (EUR 100.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary; and

\* INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, represented as stated here above, declares to subscribe to four (4) issued new ordinary shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, by contribution in cash of one hundred Euros (EUR 100.-). The amount of one hundred Euros (EUR 100.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

It results from the subscription here above described that each and all of the Shareholders, except Mr Goh Sik Ngee, Fong Chee Kiang, Mr Siow Yuen Wui Alan, Mr Francis Lim Cher Huat and INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, hereby expressly waive to their preferential subscription right concerning the New Shares.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders, represented as stated here above, decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1. First paragraph.** The company's corporate capital is fixed at three hundred and thirty-two thousand five hundred and seventy-five Euros (EUR 332,575.-) represented by thirteen thousand three hundred and three (13,303) shares («parts sociales») of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

\* CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED agissant en tant que «general partner» au nom et pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, ayant son siège social à PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-11972,

\* ASIA INVESTORS LLC ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, U.S.A.;

\* ASIA OPPORTUNITY FUND, L.P., ayant son siège social à c/o W.S. Walker & Company, Walker House, P.O. Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-11576;

\* CAIP CO-INVESTMENT FUND PARALLEL FUND (I) C.V., ayant son siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, the Netherlands, enregistrée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le Dossier 34136689;

\* CAIP CO-INVESTMENT FUND PARALLEL FUND (II) C.V., ayant son siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, the Netherlands, enregistrée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le Dossier 34136692;

\* J.P. MORGAN ASIA INVESTMENT PARTNERS, L.P., ayant son siège social à 9 East Lookerman Street, City of Dover, County of Kent, Delaware, 19901, U.S.A.;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P., ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-13048;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P., ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-13063;

\* J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) III, L.P., ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-131170;

\* INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles (Société Numéro 02327070), ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres, EC2N 1DP, Angleterre;

\* M. Dominic Ang Boo Chye, un citoyen Singapourien né à Singapour le 16 août 1962, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 et son adresse de résidence au 6 Tua Kong Terrace, Singapour 455333;

\* M. Siow Yuen Wui Alan, un citoyen Singapourien né à Singapour le 28 février 1965, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 et son adresse de résidence au 71, Hillview Avenue, # 08-04, Singapour 669570;

\* M. Francis Lim Cher Huat, un citoyen Singapourien né à Singapour le 3 février 1962, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 et son adresse de résidence au 61, Tampines Avenue 1, # 01-01, Singapour 529776,

\* M. James Andrew Smith, un citoyen américain, né à Portland (Oregon) le 15 septembre 1952, ayant son adresse professionnelle et privée au 1285 S. Milwaukee St., Denver, Colorado 80210, USA;

\* M. Goh Sik Ngee, un citoyen Singapourien né à Singapour le 1<sup>er</sup> juillet 1953, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 et son adresse de résidence au 39, Jalan Sentosa, Singapour 418250; et

\* M. Fong Chee Kiang, un citoyen Singapourien né à Singapour le 23 novembre 1965, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 son adresse de résidence au Blk 520, Pasir Ris St 52 # 07-13, Singapour 510520.

Ici représentés par Daniel Boone, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de 18 procurations données par les associés actuels susmentionnés (les «Associés», et pour M. Goh Sik Ngee, M. Fong Chee Kiang, M. Siow Yuen Wui Alan, M. Francis Lim Cher Huat et INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, les «Associés» et/ou le «Souscripteur») de la Société.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les Associés sont les associés actuels de ASIA DIRECTORY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, et enregistrée au du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.439, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, 2003, numéro 818, p. 39222 s., et dont les statuts ont été successivement modifiés par (i) une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 25 juin 2003, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, 2003, numéro 818, p. 39230 s., (ii) une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 12 août 2003, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, 2003, numéro 1010, (iii) une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 17 décembre 2003, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations 2004, numéro 158 et, (iv) par une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 3 mars 2004, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations 2004, numéro 540;
- Que les Associés ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:
  - (i) augmentation de capital d'un montant de mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-) et émission corrélative de cinquante-six (56) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Nouvelles»);
  - (ii) souscription et libération des Parts Sociales Nouvelles;
  - (iii) modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la société («Capital souscrit et capital autorisé»);
- que les Associés ont pris les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

#### *Première résolution*

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-) par apport en numéraire, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent trente et un mille cent soixante-quinze Euros (EUR 331.175,-) à trois cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 332.575,-) par l'émission de cinquante-six (56) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ordinaires et d'accepter la souscription et la libération desdites parts sociales, comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

\* M. Goh Sik Ngee représenté comme stipulé ci dessus déclare souscrire à quarante (40) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire de mille Euros (EUR 1.000,-). La somme de mille Euros (EUR 1.000,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant;

\* M. Fong Chee Kiang représenté comme stipulé ci dessus déclare souscrire à deux (2) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire de cinquante Euros (EUR 50,-). La somme de cinquante Euros (EUR 50,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant;

\* M. Siow Yuen Wui Alan représenté comme stipulé ci dessus déclare souscrire à six (6) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire de cent cinquante Euros (EUR 150,-). La somme de cent cinquante Euros (EUR 150,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant;

\* M. Francis Lim Cher Huat représenté comme stipulé ci dessus déclare souscrire à quatre (4) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire de cent Euros (EUR 100,-). La somme de cent Euros (EUR 100,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant;

\* INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED représenté comme stipulé ci dessus déclare souscrire à quatre (4) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire de cent Euros (EUR 100,-). La somme de cent Euros (EUR 100,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

Il résulte de la souscription décrite ci-dessus que chacun et tous les Associés, à l'exception de M. Goh Sik Ngee, M. Fong Chee Kiang, M. Siow Yuen Wui Alan, M. Francis Lim Cher Huat et INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, par les présentes renoncent expressément à tout droit préférentiel de souscription qu'ils pourraient avoir sur les Parts Sociales Nouvelles.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la Résolution précédente, les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier l'article 6 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 6.1. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à trois cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 332.575,-) représenté par treize mille trois cent et trois (13.303) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, vol. 144S, fol. 41, case 5. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Delvaux.

(061402.3/208/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**ASIA DIRECTORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: EUR 332.575,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.439.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 juillet 2004, actée sous le n° 429 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(061404.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**CLAIRVAL HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.642.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060895.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**EURORESEARCH PARTNERSHIP S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 62.395.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 9 juillet 2004 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels et Madame Anne Compère, est renouvelé pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est renouvelé pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

3. La démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

4. M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2009.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060974.3/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**COLIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 16.607.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS06569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(060896.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**PRINCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 33.708.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS06573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(060898.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**MARVEL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 84.650.

In the year two thousand and four, on the fifth day of July.  
Before M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of the société anonyme MARVEL S.A. (the «Corporation») having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 8th November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n° 445 on 22nd March 2002. The articles of incorporation of the Corporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 2nd July, 2004 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Pierre Stemper, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Stella Le Cras, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the issued share capital of the Corporation from the present amount of one million (EUR 1,000,000.-) Euros to four million six hundred forty-two thousand nine hundred twenty (EUR 4,642,920.-) Euros by the issuance to class C shareholders, the remaining shareholders waiving their pre-emptive subscription rights, of three hundred sixty-four thousand two hundred ninety two (364,292) redeemable class C shares at a total issue price of ten million nine hundred twenty-eight thousand seven hundred sixty Euros (EUR 10,928,760.-), out of which three million six hundred forty-two thousand nine hundred twenty Euros (EUR 3,642,920.-) are to be allocated to the capital account and seven million two hundred eighty-five thousand eight hundred forty Euros (EUR 7,285,840.-) to be allocated to the share-premium, and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to reflect said increase of capital.

2. Amendment of the third paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation relating to the authorised capital in order to adapt the number of shares reserved within the authorised capital of the Corporation for the conversion of the convertible redeemable zero coupon Tranche B bonds and of convertible redeemable zero coupon Tranche C bonds. After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Corporation from one million Euros (EUR 1,000,000.-) to four million six hundred forty-two thousand nine hundred twenty (EUR 4,642,920.-) Euros by the issuance of three hundred sixty-four thousand two hundred ninety-two (364,292) redeemable class C shares at a total issue price of ten million nine hundred twenty-eight thousand seven hundred sixty Euros (EUR 10,928,760.-), out of which three million six hundred forty-two thousand nine hundred twenty Euros (EUR 3,642,920.-) are to be allocated

to the capital account and seven million two hundred eighty-five thousand eight hundred forty Euros (EUR 7,285,840.-) to be allocated to the share-premium.

Such increase of share capital has been subscribed in full by SIREF S.p.A. with registered address in Milano (Italy), Corso Matteoti, 1 pursuant to a proxy and subscription form dated on 5th July, 2004 which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments was given to the undersigned notary.

The meeting unanimously acknowledged the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, and unanimously noted that the remaining shareholders who have not subscribed for the class C shares had waived their pre-emptive subscription rights with respect to such issue of class C shares.

Consequently the meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation as follows:

«The subscribed capital is set at four million six hundred forty-two thousand nine hundred twenty (EUR4,642,920.-) Euros consisting of (i) (a) eighty-three thousand five hundred thirty-eight. (83,538) redeemable class A shares and (b) four thousand (4,000) non redeemable class A shares (collectively, the «class A shares»), (ii) ten thousand three hundred forty-five (10,345) redeemable class B shares (the «class B shares») and (iii) three hundred sixty-six thousand four hundred and nine (366,409) redeemable class C shares (the «class C shares»), all with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) per share and all of such shares being fully paid (all three classes of shares herein sometimes collectively referred to as the «shares» and the holders of such shares sometimes referred to as the «shareholders».)»

#### *Second resolution*

The meeting noted that following a decision of the meeting of even date herewith of the holders of the convertible redeemable zero coupon Tranche B bonds and the holders of convertible redeemable zero coupon Tranche C bonds have agreed to the issue by the Company of additional sixteen thousand three hundred thirty-eight (16,338) convertible redeemable zero coupon Tranche B bonds and of five hundred twenty-one thousand nine hundred fifty-six (521,956) convertible redeemable zero coupon Tranche C bonds.

Thus the meeting resolved to amend the third paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation in order to adapt the number of shares reserved within the authorised capital of the Corporation for the conversion of the convertible redeemable zero coupon Tranche B bonds and of the convertible redeemable zero coupon Tranche C bonds, so as to be read as follows:

«Out of the authorised share capital, one hundred fifteen million three hundred eighty-two thousand nine hundred forty Euros (EUR 115,382,940.-) consisting of (a) nine million six hundred and twenty-nine thousand two hundred thirty-two (9,629,232) redeemable class A shares, (b) one million one hundred seventy-one thousand three hundred thirty-three (1,171,333) class B shares and (c) seven hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-nine (737,729) class C shares shall be reserved for:

(i) The issue of a maximum of nine million six hundred twenty-nine thousand two hundred thirty-two (9,629,232) redeemable class A shares with respect to nine million six hundred twenty-nine thousand two hundred thirty two (9,629,232) convertible redeemable zero coupon Tranche A bonds in one or more issues on the basis of 1 redeemable class A share for 1 convertible redeemable zero coupon Tranche A bond,

(ii) The issue of a maximum of one million one hundred seventy-one thousand three hundred thirty-three (1,171,333) class B shares with respect to one million one hundred seventy-one thousand three hundred thirty-three (1,171,333) convertible redeemable zero coupon Tranche B bonds in one or more issues on the basis of 1 class B share for 1 convertible redeemable zero coupon Tranche B bond, and

(iii) The issue of a maximum of seven hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-nine (737,729) class C shares with respect to seven hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-nine (737,729) convertible redeemable zero coupon Tranche C bonds in one or more issues on the basis of 1 class C share for 1 convertible redeemable zero coupon Tranche C bond.» There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one hundred and twenty thousand Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARVEL S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»)

n° 445 du 22 mars 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 2 juillet 2004, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Stemper, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mme Stella Jayne Le Cras, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont indiqués sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations seront annexés au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour, de sorte que cette assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour énumérés ci-après:

1. Augmentation du capital social émis de la Société du montant actuel de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) à quatre millions six cent quarante-deux mille neuf cent vingt Euros (EUR 4.642.920,-) par l'émission au profit des actionnaires de la classe C, les actionnaires - restants renonçant à leur droit préférentiel de souscription, de trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre vingt-douze (364.292) actions rachetables de la classe C au prix d'émission total de dix millions neuf cent vingt-huit mille sept cent soixante Euros (EUR 10.928.760,-), dont trois millions six cent quarante-deux mille neuf cent vingt Euros (EUR 3.642.920,-) sont à affecter au compte capital et sept millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quarante Euros (EUR 7.285.840,-) sont à affecter au compte prime d'émission, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, de façon à refléter ladite augmentation de capital.

2. Modification du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital autorisé de façon à adapter le nombre des actions réservées dans le capital autorisé de la Société pour la conversion d'obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche B et d'obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche C.

Après approbation de ce tout ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital émis de la Société du montant actuel d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) à quatre millions six cent quarante-deux mille neuf cent vingt Euros (EUR 4.642.920,-) par l'émission de trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-douze (364.292) actions rachetables de la classe C au prix d'émission total de dix millions neuf cent vingt-huit mille sept cent soixante Euros (EUR 10.928.760,-), dont trois millions six cent quarante-deux mille neuf cent vingt Euros (EUR 3.642.920,-) sont à affecter au compte capital et sept millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quarante Euros (EUR 7.285.840,-) de prime d'émission.

Cette augmentation de capital a été souscrite en entier par SIREF S.p.A, ayant son siège social à Milan (Italie), Corso Matteoti, 1, selon la procuration et le formulaire de souscription du 5 juillet 2004, qui ayant été signés par toute personne présente et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Preuve desdits paiements a été donnée au notaire instrumentant. L'assemblée a pris unanimement acte du rapport du conseil d'administration de la Société établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée, et pris note unanimement de ce que les actionnaires restants, qui n'ont pas souscrit les actions de la classe C, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription concernant cette émission d'actions de la classe C.

Par conséquent, l'assemblée a décidé unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit

«Le capital social souscrit est fixé à quatre millions six cent quarante-deux mille neuf cent vingt Euros (EUR 4.642.920,-) représenté par (i) (a) quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-huit (83.538) actions rachetables de la classe A et (b) quatre mille (4.000) actions non rachetables de la classe A (ensemble, les «actions de la classe A»), (ii) dix mille trois cent quarante-cinq (10.345) actions rachetables de la classe B (les «actions de la classe B»), et (iii) trois cent soixante-six mille quatre cent neuf (366.409) actions rachetables de la classe C

(les «actions de la classe C»), toutes d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action et toutes entièrement libérées (les trois classes d'actions étant parfois collectivement appelées les «actions» et les titulaires de ces actions étant parfois appelés les «actionnaires»).»

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée a pris note de ce que suivant une décision de l'assemblée de la même date que la présente des titulaires d'obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche B et des titulaires d'obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche C ont accepté l'émission par la Société de seize mille trois cent trente-huit (16.338) obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche B supplémentaires et de cinq cent vingt et un mille neuf cent cinquante-six (521.956) obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche C supplémentaires.

L'Assemblée a par conséquent décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts afin d'adapter les tranches d'actions dont l'émission est réservée dans le cadre du capital autorisé de la Société à la conversion des obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche B et des obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche C, pour qu'il ait le teneur suivant:

«Du capital autorisé, cent quinze millions trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante Euros (EUR 115.382.940,-) divisé en (a) neuf millions six cent vingt neuf mille deux cent trente deux (9.629.232) actions rachetables

de la classe A, (b) un million cent soixante-et-onze mille trois cent trente-trois (1.171.333) actions de la classe B et (c) sept cent trente-sept mille sept cent vingt-neuf (737.729) actions de la classe C seront réservées pour:

(i) L'émission d'un maximum de neuf millions six cent vingt-neuf mille deux cent trente deux (9.629.232) actions rachetables de la classe A pour neuf millions six cent vingt-neuf mille deux cent trente deux (9.629.232) obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche A en une ou plusieurs émissions sur base d'une (1) action de la classe A pour une (1) obligation convertible rachetable coupon zéro de la Tranche-A,

(ii) L'émission d'un maximum d'un million cent soixante-et-onze mille trois cent trente-trois (1.171.333) actions de la classe B pour un million cent soixante-et-onze mille trois cent trente-trois (1.171.333) obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche B en une ou plusieurs émissions sur base d'une (1) action de la classe B pour une (1) obligation convertible rachetable coupon zéro de la Tranche B, et

(iii) L'émission d'un maximum de sept cent trente-sept mille sept cent vingt-neuf (737.729) actions de la classe C pour sept cent trente-sept mille sept cent vingt-neuf (737.729) obligations convertibles rachetables coupon zéro de la Tranche C en une ou plusieurs émissions sur base d'une (1) action de la classe C pour une (1) obligation convertible rachetable coupon zéro de la Tranche C.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent vingt mille Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Stemper, P. Santer, S. Le Cras, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, vol. 54CS, fol. 59, case 12. – Reçu 109.287,60 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

J. Elvinger.

(060198.3/211/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

### **RUSSIAN CANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.814.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg

«the proxy»

acting as a special proxy of NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND (Société d'Investissement à Capital Fixe) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», RUSSIAN CANDY, S.à r.l., a limited company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 78.814, has been incorporated by deed enacted on the October 27, 2000.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée RUSSIAN CANDY, S.à r.l. amounts currently to USD 1,133,350, represented by 45,334 shares with a nominal par value of USD 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of RUSSIAN CANDY, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole partner declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the partner's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND (Société d'Investissement à Capital Fixe) une société régie par le droit Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée RUSSIAN CANDY, S.à r.l., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.814, a été constituée suivant acte reçu le 27 octobre 2000.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée RUSSIAN CANDY, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à USD 1.133.350, représentés par 45.334 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de USD 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société RUSSIAN CANDY, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

J. Elvinger.

(060102.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**RESIDENCE PRINCE CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 58.983.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(060963.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

**SABCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7715 Colmar-Berg, 6, rue d'Ettelbruck.  
R. C. Luxembourg B 15.220.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(060965.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**REINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.217.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060899.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**ADLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060901.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---

**BENNEMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 65.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS06578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(060902.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

---